



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



Lachute, le 6 décembre 2019

Madame la conseillère,
Messieurs les conseillers,

PRENEZ AVIS que Monsieur Carl Péloquin, maire de Lachute, a requis la convocation d'une **séance extraordinaire**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, ce **lundi 9 décembre 2019 à 19 h**.

L'ordre du jour est le suivant :

<p style="text-align: center;">VILLE DE LACHUTE ORDRE DU JOUR CONSEIL MUNICIPAL Séance extraordinaire « Budget et PTI 2020-2021-2022 » du lundi 9 décembre 2019 à 19 h</p>

1. Ouverture de la séance
2. Constatation de la régularité de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Présentation des prévisions budgétaires pour l'exercice financier de l'année 2020
5. Première période de questions
6. Adoption des prévisions budgétaires de l'année 2020 et directive pour leur publication
7. Adoption du programme triennal en immobilisations des années 2020, 2021 et 2022, et directive pour sa publication
8. Deuxième période de questions
9. Levée de la séance

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs ainsi que l'assurance de ma parfaite collaboration.

Lynda-Ann Murray, notaire
Directrice des Affaires juridiques et greffière

/cb

c.c. Monsieur Carl Péloquin, maire
Monsieur Benoît Gravel, directeur général



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

Séance extraordinaire requise par la *Loi sur les cités et villes* pour procéder à l'adoption des prévisions budgétaires 2020 et du programme triennal des immobilisations 2020, 2021 et 2022.

Date : Le 9 décembre 2019

Endroit : Salle du Conseil, Hôtel de Ville, Lachute.

Présences :

Le maire Monsieur Carl Péloquin, Madame la conseillère Guylaine Cyr Desforges, Messieurs les conseillers, Patrick Cadieux, Serge Lachance, Alain Lanoue, Hugo Lajoie et Denis Richer formant le Conseil municipal, sous la présidence du maire, ainsi que Monsieur Benoît Gravel, directeur général, Madame Geneviève Lachance, directrice des Finances et trésorière, et M^e Lynda-Ann Murray, directrice des Affaires juridiques et greffière de la Ville.

1. Ouverture de la séance

Le maire déclare la séance extraordinaire ouverte suite à l'avis de convocation préalable du 6 décembre 2019.

2. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière déclare que l'avis de convocation de la présente séance a été dûment signifié à tous les membres du Conseil conformément à la Loi.

3. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT la présentation de l'ordre du jour tel que pré-adressé et transmis à tous les membres du Conseil avec l'avis de convocation en date du 6 décembre 2019 aux fins de la présente séance;

En conséquence; il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Alain Lanoue appuyé par Monsieur le conseiller Patrick Cadieux et résolu

Que l'ordre du jour proposé soit adopté tel que présenté.

- Adopté

4. Présentation des prévisions budgétaires pour l'exercice financier de l'année 2020

Le maire fait la présentation des prévisions budgétaires pour l'exercice financier de l'année 2020 et du programme triennal en immobilisations 2020-2021-2022. Des copies sont disponibles pour les personnes présentes à la séance.

5. Première période de questions

Le maire déclare ouverte la période de questions pour les personnes présentes à la séance. Diverses questions ont été formulées, auxquelles le maire et les membres du Conseil ont apporté les réponses jugées utiles, la greffière prenant note de ces interventions afin de les référer aux personnes concernées pour fins de vérifications et suivi utile, le cas échéant. La période de questions est ensuite close.



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

6. Adoption des prévisions budgétaires de l'année 2020 et directive pour leur publication

CONSIDÉRANT les articles 474, 474.2 et 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT l'avis public donné par la greffière de la Ville aux fins des présentes, en date du 26 novembre 2019 et publié dans le journal L'Argenteuil du 29 novembre 2019;

CONSIDÉRANT le document explicatif du budget 2020 déposé par la trésorière de la Ville séance tenante;

CONSIDÉRANT la remise d'une copie de la documentation pertinente aux personnes présentes à la séance, et après que le maire, les membres du Conseil municipal, ainsi que la trésorière de la Ville aient répondu, selon le cas, aux questions posées par les personnes présentes intéressées;

En conséquence; il est :

441-12-2019

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Serge Lachance et résolu

Que le Conseil municipal adopte un budget de fonctionnement pour l'année 2020 comprenant des revenus et des charges de l'ordre de 24 967 700 \$, le tout suivant le document explicatif du budget 2020 déposé séance tenante et résumé comme suit :

Revenus	
Fonctionnement	
• Taxes	18 626 800 \$
• Compensations tenant lieu de taxes	1 156 500 \$
• Transferts	747 900 \$
• Services rendus	1 975 500 \$
• Imposition de droits	670 700 \$
• Amendes et pénalités	377 000 \$
• Intérêts	187 100 \$
• Autres revenus	242 800 \$
	23 984 300 \$
Investissement	
• Taxes	40 000 \$
• Quotes-parts	7 862 900 \$
• Autres revenus	3 534 900 \$
○ Contributions des promoteurs	
○ Autres	133 500 \$
• Quote-part dans les résultats net d'entreprises municipales	
	11 571 300 \$
	35 555 600 \$



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

Charges	
<ul style="list-style-type: none"> • Administration générale • Sécurité publique • Transport • Hygiène du milieu • Santé et bien-être • Aménagement, urbanisme et développement • Loisirs et culture • Frais de financement 	3 630 200 \$ 3 696 200 \$ 5 854 700 \$ 6 851 800 \$ 47 500 \$ 1 070 800 \$ 3 860 800 \$ 1 152 600 \$
	26 164 600 \$
Excédent (déficit) de l'exercice	9 391 000 \$
Moins: revenus d'investissement	(11 571 300 \$)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	(2 180 300 \$)
Conciliation à des fins fiscales	
<ul style="list-style-type: none"> • Immobilisations • Amortissement • Produit de cession • (Gain) perte sur cession • Réduction de valeur / Reclassement 	4 173 300 \$
	4 173 300 \$
Propriétés destinées à la revente	
<ul style="list-style-type: none"> • Coût des propriétés vendues • Réduction de valeur / Reclassement 	
Prêts, placement de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales	
<ul style="list-style-type: none"> • Remboursement ou produit de cession • (Gain) perte sur remboursement ou sur cession • Provision pour moins-value / Réduction de valeur 	294 300 \$
	294 300 \$
Financement	
<ul style="list-style-type: none"> • Financement à long terme des activités de fonctionnement • Remboursement de la dette à long terme 	(2 475 900 \$)
	(2 475 900 \$)



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

Affectations	
<ul style="list-style-type: none"> • Activités d'investissement • Excédent (déficit) accumulé • Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté • Excédent de fonctionnement affecté • Réserves financières et fonds réservés • Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir • Investissement net dans les immobilisations et autres actifs 	 (153 600 \$) 689 100 \$ (346 900 \$)
	188 600 \$
	2 180 300 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	- \$

Également résolu qu'au lieu de la distribution à chaque adresse civique sur le territoire de la Ville du budget prévue à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*, un document explicatif du budget soit publié dans le journal local L'Argenteuil lors d'une prochaine édition.

- Adopté

7. Adoption du programme triennal en immobilisations des années 2020, 2021 et 2022, et directive pour sa publication

CONSIDÉRANT les articles 473, 474.2 et 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT l'avis public donné par la greffière de la Ville aux fins des présentes, en date du 26 novembre 2019 et publié dans le journal L'Argenteuil du 29 novembre 2019;

CONSIDÉRANT le projet de programme triennal en immobilisations de la Ville pour les trois (3) prochaines années, tel que déposé par la trésorière de la Ville;

CONSIDÉRANT la remise d'une copie de la documentation pertinente à toutes les personnes présentes à la séance, et après que le maire, les membres du Conseil municipal, ainsi que la trésorière de la Ville aient répondu, selon le cas, aux questions posées par les personnes présentes intéressées;

En conséquence; il est :

442-12-2019

Proposé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie appuyé par Monsieur le conseiller Denis Richer et résolu

Que le Conseil municipal adopte, selon les objets, montants et modalités du projet déposé, son programme triennal en immobilisations pour les années financières 2020, 2021 et 2022 pour la somme totale de 55 675 000 \$, répartie annuellement comme suit :



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

- Pour l'année 2020 : 26 122 000 \$
- Pour l'année 2021 : 14 219 000 \$
- Pour l'année 2022 : 15 334 000 \$

Qu'il soit de plus décrété qu'au lieu de la distribution à chaque adresse civique sur le territoire de la Ville du programme triennal prévue à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*, un document explicatif du programme triennal soit publié dans le journal local L'Argenteuil lors d'une prochaine édition.

- Adopté

8. Deuxième période de questions

Le maire déclare ouverte la période de questions pour les personnes présentes à la séance. Diverses questions ont été formulées, auxquelles le maire et les membres du Conseil ont apporté les réponses jugées utiles, la greffière prenant note de ces interventions afin de les référer aux personnes concernées pour fins de vérifications et suivi utile, le cas échéant. La période de questions est ensuite close.

9. Levée de la séance

En conséquence; il est:

443-12-2019

Proposé par Monsieur le conseiller Denis Richer
appuyé par Monsieur le conseiller Alain Lanoue
et résolu

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée, à 19 h 50.

- Adopté

Carl Péloquin
Maire

Lynda-Ann Murray, notaire
Greffière